



N° 4 - décembre 2014

## **LINIERS ET VOUS**

Bulletin d'informations municipales  
**« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »**

*Chères Linaraises, Chers Linarois,*

*Le Conseil municipal et moi-même serions particulièrement honorés de votre présence à la cérémonie des Vœux à la Commune qui aura lieu le :*

**vendredi 16 janvier 2015  
à partir de 18h30  
salle Sonia Delaunay (près de l'église)  
LINIERS**

*Au cours de ce moment de convivialité les membres de l'équipe municipale seront à votre disposition pour recueillir vos avis et suggestions mais aussi .... vos observations et vos critiques éventuelles sur l'activité du Conseil municipal !*

*Ce sera également l'occasion donnée à chaque Adjoint, entouré de ses Conseillers référents, d'évoquer son périmètre d'intervention et les grandes orientations 2015 de son pôle de compétences.*

*Dans cette attente, et en vous remerciant d'ores et déjà de votre présence parmi nous (\*) nous vous présentons, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite !*

**Dominique BROCAS**

(\*) à confirmer au secrétariat de Mairie (pour de simples raisons d'organisation) **au plus tard le vendredi 09 janvier 2015.**

# L'actualité du Conseil municipal

## Mercredi 19 novembre 2014

### 1 – Nouvelle localisation du bureau de vote

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 le bureau de vote de Liniers sera transféré de la salle des Mariages de la Mairie (2, rue des Linarois) à la salle communale Sonia Delaunay (près de l'église). Il est précisé à cet égard que malgré ce changement d'adresse les cartes d'électeur actuelles ne seront pas renouvelées et seront donc réutilisées pour les scrutins prévus en 2015 (élections départementales de mars et élections régionales de décembre).

### 2 – Dispositif de capture et de mise en fourrière des animaux errants

Le dispositif actuellement mis en place au niveau communal est purement et simplement reconduit pour 2015 :

- signalement de l'animal en errance par les administrés et autres usagers auprès du secrétariat de Mairie (jours et heures ouvrés) ou sur numéro téléphonique communiqué par le répondeur du secrétariat (jours et heures de fermeture),
- appel au service d'assistance à la capture par le secrétariat de Mairie ou la personne habilitée,
- capture et transfert à la fourrière par le service d'assistance à la capture,
- si propriétaire non identifié et après 10 jours de fourrière, euthanasie de l'animal.

Eu égard au montant total des interventions susceptibles d'être facturées à la commune (capture, transfert, pension, ...) un reversement sera demandé au propriétaire de l'animal errant. Il est donc nécessaire, au-delà de tout risque de mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale, que chaque propriétaire fasse identifier par collier, par tatouage ou par puce électronique son animal.

### 3 – Poursuite de la numérotation des immeubles d'habitation

Les immeubles d'habitation situés du côté droit de la route de La Touche (en partant de la route de La Chapelle-Moulière, direction La Fouquetière) ont été numérotés : 2, 12, 14, 20, 24. Ceux situés du côté gauche ont été numérotés : 3, 5, 13, 35.

### 4 – Nouveaux rythmes scolaires : fonds d'amorçage

Le fonds d'amorçage au titre de l'année scolaire 2014-2015 pour l'école maternelle de Liniers a été arrêté à la somme de 6 750 €, soit 90 € par élève (majoration « petite commune rurale » comprise).

Ce fonds sera versé en 3 fois et bien évidemment chaque acompte sera aussitôt reversé (à l'euro près) au Sivos La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers.

Enfin, il semblerait que l'Etat envisage la pérennisation de ce fonds d'amorçage à compter de l'année scolaire 2015-2016 sous réserve de l'adoption d'un Projet éducatif territorial (P.E.D.T.) tel que visé à l'article D 521-12 du Code de l'éducation.

## 5 – Poursuite de la sécurisation des voies de circulation

Au-delà de la présence du Club Hippique - Poney Club, la traversée du hameau de La Chaise apparaît comme étant particulièrement accidentogène, non seulement en raison de la variété des véhicules la fréquentant mais également en raison des vitesses excessives qui y sont constatées.

Il a donc été décidé que la vitesse serait limitée à 50 km/h le long de la traversée de La Chaise et réduite de surcroît à 30 km/h au niveau du Club Hippique - Poney Club.

La pose des panneaux de signalisation idoines ainsi que le profilage des bas-côtés seront réalisés au début de l'année 2015.

## 6 – Travaux de restauration de l'église

Les désordres constatés et les travaux de restauration qui en découleront nécessitent préalablement :

- le diagnostic géotechnique et l'analyse des sols,
- le rebouchage temporaire des fissures à la chaux.

Ces deux opérations seront menées à bien avant la fin décembre 2014.

L'abattage du chêne situé au pignon nord de l'édifice sera vraisemblablement rendu nécessaire compte tenu de sa trop grande proximité avec le bâtiment (enracinement passant sous le bâtiment).

## **Mercredi 17 décembre 2014**

### 1 – Tarifs communaux pour 2015

Les tarifs communaux actuellement en vigueur (cf. « Liniers et Vous n° 1 et 2)) sont purement et simplement reconduits pour l'année 2015 qu'il s'agisse de la location des salles communales, de la sonorisation, des marabouts et des photocopies réalisées sur demande au secrétariat de Mairie.

Il en est de même en ce qui concerne les redevances funéraires (concessions cimetière et colombarium).

### 2 – Redevance S.R.D. de l'année 2014

La société S.R.D. (groupe Energies Vienne) est chargée, notamment sur la commune de Liniers, d'assurer le transport et la distribution de l'énergie électrique. A ce titre, et conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, cette société est redevable à la commune d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public pour ses ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Il sera donc prochainement procédé au recouvrement de cette redevance qui, pour l'année 2014, s'élève à 195 €.

### 3 – Redevance France Télécom de l'année 2015

Dans le même ordre d'idée, France Télécom est redevable d'une redevance d'occupation de domaine public pour ses ouvrages aériens, en sous-sol et ses armoires et cabines implantés sur la commune. Il sera donc prochainement procédé au recouvrement de cette redevance qui, pour l'année 2015, s'élèvera à 1 143,50 €.

### 4 – Transfert de compétence à la Communauté de Communes Vienne et Moulrière

Afin de permettre à Liniers d'être éligible au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (S.D.T.A.N.) du Conseil général de la Vienne et donc de favoriser sur son territoire le développement des nouvelles technologies en haut débit et son cofinancement, il a été décidé de transférer notre compétence numérique prévue à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) à la Communauté de Communes Vienne et Moulière.

### 5 - Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Depuis mi-novembre 2014, l'élaboration du P.L.U. de Liniers est entrée en phase opérationnelle et d'ici fin janvier 2015 nous serons en possession du diagnostic territorial, recueil des caractéristiques générales actuelles du territoire de la commune.

Ce document constituera le socle de la réflexion des groupes de travail mixtes (élus communaux et représentants de la population) qui seront mis en place courant janvier 2015 :

- Urbanisme et cadre de vie,
- Economie et Tourisme,
- Trame verte et bleue (agriculture et biodiversité)

## En 2015, votons !

Voter est un droit ! C'est aussi un devoir civique ! En votant, nous participons directement au choix de nos représentants au niveau communal, intercommunal, départemental, régional, national et européen.

En 2015, le 23 mars (et si nécessaire le 29 mars) se dérouleront les élections départementales qui, au-delà de remplacer les élections cantonales, seront marquées, en ce qui nous concerne, d'un nouveau découpage géographique (ex-canton de Saint-Julien l'Ars + communes de Chasseneuil du Poitou et Montamisé) et de bi-candidatures paritaires.

En 2015 également, et au mois de décembre, se dérouleront les élections régionales qui elles aussi seront marquées par un nouveau découpage géographique correspondant vraisemblablement en ce qui nous concerne à la réunion de 3 régions actuelles : l'Aquitaine, le Limousin et notre Poitou-Charentes.

Pour pouvoir voter, il conviendra d'être inscrit sur la liste électorale arrêtée au 31 décembre 2014 (sauf cas particuliers concernant notamment les jeunes devenant majeurs au cours de l'année 2015). C'est pourquoi, à toutes fins utiles, **s'agissant des inscriptions sur les listes électorales pour 2015 une ultime permanence se tiendra exceptionnellement à la mairie le mercredi 31 décembre 2014 de 09h30 à 12h00.**

# Un avant-goût de Noël pour tous

## Vendredi 05 décembre 2014

Le Comité d'animation de Liniers a organisé un spectacle à destination des enfants de 3 à 13 ans de la commune, salle Sonia Delaunay. 70 enfants se sont amusés en regardant les artistes de la compagnie KL (implantée à Liniers) avant de rencontrer le personnage du moment : le Père Noël qui leur a fait l'honneur de sa présence.



*Spectacle à destination des enfants*

Auparavant et dès la sortie des classes, les enfants ont tous ensemble partagé un goûter de Noël offert par la Municipalité.

C'est dans la bonne humeur, à la tombée de la nuit, que s'est clôturée la soirée par la décoration du sapin communal avec des objets en vente au profit du Téléthon. La recette a été bonne et le Comité d'animation a reversé 350 euros à l'AFM grâce aux dons.

Le sapin communal sera illuminé jusqu'au début de l'année 2015.

## Samedi 06 décembre 2014



*Madame Morisset (91 ans) et Monsieur Guibert (90 ans)  
doyenne et doyen des présents au repas*

Samedi 6 décembre, les Linarois âgés de 70 ans et plus étaient les invités du C.C.A.S. et de la Municipalité de Liniers pour le traditionnel repas de fin d'année dans la salle Sonia Delaunay.

Parmi les 42 personnes concernées, 19 avaient répondu à l'invitation. Conjoints, élus, représentants des associations, s'étant joints à eux, ce sont 37 personnes qui ont partagé, outre un délicieux repas de fête, ce temps de retrouvailles et d'échanges, dans la convivialité et la bonne humeur.

Les chants et les sourires n'ont pas manqué à cet après-midi qui a passé bien vite et d'où chacun est reparti heureux du moment partagé.

# Agenda

En raison du calendrier des fêtes de fin d'année 2014 005700, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie sont modifiés comme suit :

- lundi 22 décembre 2014 : 08h00 – 12h30
- mardi 23 décembre 2014 : 08h00 – 12h30
- vendredi 26 décembre 2014 : 10h00 – 12h00
- lundi 29 décembre 2014 : 08h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30
- mardi 30 décembre 2014 : 08h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30
- vendredi 02 janvier 2015 : fermeture exceptionnelle

**S'agissant des inscriptions sur les listes électorales pour 2015 une ultime permanence se tiendra exceptionnellement le mercredi 31 décembre 2014 de 09h30 à 12h00.**

A compter du lundi 05 janvier 2015, le secrétariat de Mairie reprendra ses horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

## **Vendredi 16 janvier 2015 à 18 heures 30**

Salle Sonia Delaunay  
Cérémonie des vœux à la Commune

## **Dimanche 18 janvier 2015 à partir de 13h30**

Salle Sonia Delaunay  
Randonnée de la Saint-Marcel organisée par le Comité d'animation de Liniers

## **Lundi 19 et mardi 20 janvier 2015 de 08 heures à 19h00**

à la Mairie  
Distribution annuelle des sacs poubelle

## **Mercredi 21 janvier 2015 à 20 heures**

à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil Municipal

## **Mercredi 18 février 2015 à 20 heures**

à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil Municipal

## **Mercredi 11 mars 2015 à 20 heures**

à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

## **Dimanche 22 (et dimanche 29 mars) 2015 de 08 heures à 18 heures**

Salle Sonia Delaunay (Bureau de vote)  
Elections départementales

*Dernière minute ! Dernière minute ! Dernière minute ! Dernière Minute !*  
**Les incivilités n'ayant d'égaux que la lâcheté et la bêtise, il a été constaté, le lundi 15 décembre dernier au matin, qu'une des guirlandes électriques décorant le sapin communal avait volontairement été sectionnée ! Honte aux auteurs de ce méfait !!**